



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Nettoyant pour jantes

Section 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.2 Identifiant du produit

Nom commercial : Nettoyant pour jantes

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant, agent de surface

1.1.1 Coordonnées du fournisseur fournissant la fiche de données de sécurité

Weber AG

Felsenaustrasse 32

7000 Chur

Telefono: +41 81 286 16 16

info@weberprevost.ch

Sito web: www.weberprevost.ch

1.2 Numéro d'appel d'urgence : 145 - Tox Info Suisse

Section 2 : Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 :

Tox. aiguë : H302

Sensibilisation cutanée 1B : H317



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Composants dangereux pour l'étiquetage :

- Sodium mercaptoacetate
- Éthylène glycol

Mot de signalisation : Danger

Pictogrammes : GHS07



Mentions de danger :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H317 : Peut provoquer des réactions cutanées allergiques.

Conseils de prudence – Prévention :

P101 : En cas de besoin d'un avis médical, garder l'étiquette du produit à disposition.

P102 : Tenir hors de la portée des enfants.

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 : Porter des gants de protection/vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage/protection auditive.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin/obtenir une assistance médicale.

P501 : Éliminer conformément aux réglementations locales.

2.3 Autres dangers



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Aucune information disponible.

Section 3 : Composition/Informations sur les composants

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique en solution aqueuse

Étiquetage des ingrédients selon ChemRRV :

< 5 % de tensioactifs non ioniques, parfums.

Section 4 : Premiers secours

Inhalation :

Assurer une ventilation. En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Consulter un médecin en cas de réaction cutanée.

Contact avec les yeux :

Retirer les lentilles de contact, rincer les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, maintenir les paupières ouvertes, consulter un médecin par précaution.

Ingestion :

En cas de vomissements, faire attention au risque d'aspiration. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente ou en cas de convulsions. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes aigus et retardés :

Aucune information disponible.

4.3 Conseils pour une assistance médicale immédiate ou un traitement spécialisé :



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Traitement symptomatique.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Extincteurs appropriés : Extincteurs secs, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée ou mousse alcoolique. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

5.2 Danger particulier présenté par la substance ou le mélange :

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie, des gaz/vapeurs toxiques peuvent se dégager.

5.3 Conseils pour la lutte contre l'incendie :

Ne pas respirer les gaz d'incendie et les vapeurs. Utiliser les mesures de précaution habituelles à distance appropriée. Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau pour refroidir.

Section 6 : Mesures en cas de libération accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Risque de glissade, respecter les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/brouillards/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Mesures de protection de l'environnement :

Éviter l'entrée dans les égouts ou les nappes phréatiques. Éliminer l'eau de lavage contaminée.

6.3 Méthodes et matériaux pour la rétention et le nettoyage :

Pour de grandes quantités, avertir les autorités locales. Ne pas laisser entrer dans les égouts. Pour de petites quantités, éponger avec un matériau absorbant. Pour de grandes quantités, absorber avec du sable ou des absorbants universels et éliminer dans des conteneurs appropriés.

6.4 Référence aux autres sections :



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Lutte contre l'incendie : voir Section 5.

Équipement de protection individuel : voir Section 8.

Élimination : voir Section 13.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger :

Respecter les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques. Ventiler les zones de travail, éviter d'inhaler les gaz/vapeurs/brouillards/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel.

Conseils pour la protection contre les incendies et les explosions :

Éloigner de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Conseils pour les mesures d'hygiène au travail :

Enlever immédiatement les vêtements souillés et imbibés. Établir et suivre un plan de protection de la peau ! Laver soigneusement les mains et le visage avant les pauses et à la fin du travail, se doucher si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ou se moucher au travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/brouillards/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2 Conditions de stockage sûr en tenant compte des incompatibilités :

Garder les conteneurs hermétiquement fermés. Stocker les conteneurs à la verticale et les maintenir fermés.

Autres informations sur les conditions de stockage :

Température de stockage : 10 - 25 °C

Protéger contre : Le gel, les rayons UV/lumière solaire. Durée de stockage maximale : 12 mois.

7.3 Utilisations spécifiques :

Aucune information disponible.

Section 8 : Limitation de l'exposition / Équipements de protection individuelle



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

8.1 Paramètres à surveiller :

Limites d'exposition - Valeurs MAK (Suva, 1903.d)

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition :



Ventiler correctement.

Mesures de protection individuelle, par exemple, équipements de protection :

Protection des yeux/du visage :

Porter une protection des yeux et du visage.

Protection des mains :

Porter des gants de protection appropriés. Lors de la manipulation de produits chimiques, seuls les gants de protection chimique avec marquage CE, y compris un numéro d'essai à quatre chiffres, doivent être utilisés. Les gants doivent être choisis en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses. Il est recommandé de vérifier la résistance des gants aux produits chimiques pour des applications spécifiques avec le fabricant des gants.

Protection du corps :

Porter des vêtements de protection appropriés lors du travail.

Protection respiratoire :

Porter une protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale :

Éviter le rejet dans l'environnement.

Mesures spéciales pour l'exposition environnementale :

Aucune mesure particulière.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique : Liquide



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Couleur : Vert clair

Odeur : Fruité

Point de fusion / congélation : Non déterminé

Point d'ébullition ou début de l'ébullition : Non déterminé

Inflammabilité : Non applicable

Limite inférieure d'explosivité : Non déterminée

Limite supérieure d'explosivité : Non déterminée

Point d'éclair : > 61 °C

Température d'auto-inflammation : Non déterminée

Température de décomposition : Non déterminée

pH : 8,5

Viscosité cinématique : Non déterminée

Solubilité dans l'eau : Miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Non déterminée

Coefficient de distribution n-octanol/eau : Non déterminé

Pression de vapeur : Non déterminée

Densité : Non déterminée

Densité relative de la vapeur : Non déterminée

9.2 Autres informations :

Classe de danger physique :

Risques d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Température d'auto-inflammation : Non applicable pour les solides et les gaz.

Propriétés oxydantes : Non oxydant.

Autres caractéristiques de sécurité :

Vitesse d'évaporation : Non déterminée

Viscosité dynamique : Non déterminée



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Autres informations :

Seuil de détection olfactive : Non déterminé

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Aucune réaction dangereuse en cas de stockage et de manipulation conformes aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique :

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4 Conditions à éviter :

Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des rayons solaires. Ne pas fumer. Protéger contre : Le gel, les rayons UV/lumière solaire.

10.5 Matériaux incompatibles :

Aucun matériau incompatible connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

En cas d'incendie, des gaz/vapeurs toxiques peuvent se dégager.

Section 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion.

ATEmix calculé :

ATE (oral) : 838,9 mg/kg



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Effets corrosifs / irritants sur la peau :

Les critères de classification ne sont pas remplis selon les données disponibles.

Effets sensibilisants :

Peut provoquer des réactions cutanées allergiques. (Sodium mercaptoacetate)

Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction :

Les critères de classification ne sont pas remplis selon les données disponibles.

Toxicité spécifique pour les organes cibles en cas d'exposition unique :

Les critères de classification ne sont pas remplis selon les données disponibles.

Toxicité spécifique pour les organes cibles en cas d'exposition répétée :

Les critères de classification ne sont pas remplis selon les données disponibles.

Risque d'aspiration :

Les critères de classification ne sont pas remplis selon les données disponibles.

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Le produit n'est pas écotoxique.

12.2 Persistabilité et dégradabilité :

Le produit n'a pas été testé. Données non disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Le produit n'a pas été testé. Données non disponibles.

Coefficient de distribution n-octanol/eau :



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

- CAS n° 367-51-1 : Sodium mercaptoacetate : -2,99

- CAS n° 107-21-1 : Éthylène glycol : -1,36

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Les substances dans le mélange ne remplissent pas les critères PBT/vPvB selon le REACH, Annexe XIII. Le produit n'a pas été testé. Données non disponibles.

12.6 Autres effets néfastes :

Ce produit ne contient aucune substance présentant des propriétés endocriniennes vis-à-vis des organismes non cibles, car aucun ingrédient ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes :

Aucune information disponible.

Section 13 : Informations sur l'élimination

Élimination :

Conformément aux réglementations locales et nationales, à une installation de traitement des déchets autorisée.

Recommandations pour l'élimination :

Ne pas laisser entrer dans les égouts ou les cours d'eau. Éliminer les emballages non contaminés et vides par le biais du recyclage. Traiter les emballages contaminés comme le produit. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Section 14 : Informations sur le transport

Pas de matière dangereuse au sens de ces règlements de transport.

14.1. Risques pour l'environnement :



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Nocif pour l'environnement : Non

14.2. Précautions particulières pour l'utilisateur :

Aucune information disponible.

14.3. Transport de marchandises en vrac par voie maritime conformément aux instruments IMO :

Non applicable.

Section 15 : Réglementations

15.1 Réglementations concernant la sécurité, la santé et la protection de l'environnement ainsi que réglementations spécifiques au produit :

Conformément aux règlements nationaux suisses en vigueur.

Réglementations de l'UE :

Restrictions d'utilisation (REACH, Annexe XVII) : Entrée 3, Entrée 40, Entrée 75.

Informations concernant la directive SEVESO III 2012/18/UE : Ne relève pas de la directive SEVESO III.

Informations supplémentaires :

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents [Règlement sur les détergents].

Réglementations nationales :

Restrictions d'emploi :

Respecter les restrictions d'emploi selon la loi sur la protection des jeunes travailleurs, ArGV 5 (SR 822.115). Les jeunes en formation professionnelle ne peuvent utiliser ce produit que si cela est prévu dans le règlement de formation spécifique à leur objectif de formation, que les conditions du plan de formation sont remplies et que les restrictions d'âge applicables sont respectées. Les jeunes ne suivant pas une formation professionnelle ne doivent pas utiliser ce produit. Les jeunes sont définis comme des travailleurs des deux sexes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus.

15.2 Évaluation de la sécurité des substances :

Les évaluations de la sécurité des substances pour les substances dans ce mélange n'ont pas été effectuées.



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Section 16 : Autres informations

Abréviations :

- CLP : Classification, étiquetage et emballage
- REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
- GHS : Système général harmonisé de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques
- ONU : Organisation des Nations Unies
- CAS : Chemical Abstracts Service
- DNEL : Niveau sans effet dérivé
- DMEL : Niveau d'effet minimal dérivé
- PNEC : Concentration sans effet prédite
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë
- LC50 : Concentration létale, 50 %
- LD50 : Dose létale, 50 %
- LL50 : Charge létale, 50 %
- EL50 : Charge efficace, 50 %
- EC50 : Concentration efficace, 50 %
- ErC50 : Concentration efficace, 50 %, taux de croissance
- NOEC : Concentration sans effet observé
- BCF : Facteur de bio-concentration
- PBT : Persistant, bioaccumulatif, toxique
- vPvB : Très persistant, très bioaccumulatif
- MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- IBC : Conteneur intermédiaire
- VOC : Composés organiques volatils
- SVHC : Substance extrêmement préoccupante

Abréviations et acronymes disponibles dans le répertoire sous
<http://abk.esdscom.eu>.



Fiche de données de sécurité selon ChemV 2015 – SR 813.11 Créée le 22 août 2024

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Classification : Méthode de calcul

- Toxicité aiguë 4 ; H302 : Méthode de calcul
- Sensibilisation cutanée 1B ; H317 : Méthode de calcul

Formulation des phrases H et EUH (numéro et texte complet) :

- H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
- H301 : Toxique en cas d'ingestion.
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H312 : Nocif par contact cutané.
- H317 : Peut provoquer des réactions cutanées allergiques.
- H373 : Peut provoquer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.